

# Une première sélection de projets industriels de plus de 5 MW - Une attribution responsable et durable de notre électricité

---

NOUVELLES FOURNIES PAR

**Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional →**

31 août, 2023, 10:17 ET

---

QUÉBEC, le 31 août 2023 /CNW/ - Les premiers projets d'entreprises requérant un raccordement d'une puissance de 5 mégawatts (MW) et plus ont été sélectionnés selon les nouveaux critères d'analyse rendus publics le 12 mai dernier par le gouvernement du Québec.

Ainsi, sur 21 projets reçus au 31 mars 2023, équivalant à 2 671 MW, 11 projets ont été acceptés, représentant 956 MW. La liste des entreprises ayant reçu une autorisation sera diffusée sur le site Web du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans les prochaines semaines.

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Pierre Fitzgibbon, en a fait l'annonce aujourd'hui.

Les projets ont été évalués selon les critères décrits sur le [\*\*site Internet du MEIE\*\*](#), qui incluent : les capacités techniques de raccordement et les incidences sur le réseau électrique du Québec, les retombées sur l'économie et le développement régional, l'impact environnemental et social de même que la cohérence avec les orientations gouvernementales. Hydro-Québec communiquera promptement avec les représentants des projets retenus afin de convenir des paramètres précis du raccordement au réseau.

L'analyse des projets dont le formulaire a été dûment rempli et soumis après le 31 mars 2023 se poursuit.

### **Citation :**

« Il est maintenant impératif d'utiliser stratégiquement notre énergie propre si nous voulons réussir notre transition énergétique, décarboner notre économie et créer de la richesse. Pour la première fois, notre gouvernement a sélectionné les projets de 5 MW et plus qui seront desservis par Hydro-Québec. Les projets ont été choisis en tenant compte des retombées économiques ainsi que des impacts sociaux et environnementaux, et sont conformes à notre ambition pour un Québec plus vert et plus prospère. »

*Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal*

### **Faits saillants :**

- Le 15 février 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité.
- Dans le contexte actuel de resserrement des bilans énergétiques et d'électrification croissante de l'économie, il est essentiel de choisir les projets les plus porteurs et d'allouer l'électricité disponible de façon judicieuse. Depuis l'adoption de cette loi, le gouvernement, en collaboration avec Hydro-Québec, sélectionne les projets de grande puissance, c'est-à-dire les projets de 5 MW et plus, alors qu'avant, la société d'État était dans l'obligation de desservir les projets requérant moins de 50 MW.
- Le processus d'autorisation vise les nouveaux projets et les projets d'addition de charge de 5 MW et plus pour lesquels, dans les deux cas, une entente prévoyant un engagement financier n'a pas été conclue avec Hydro-Québec ou un autre titulaire de droit exclusif de distribution d'électricité avant le 2 décembre 2022.
- Rappelons que, dorénavant, les projets visés doivent obtenir l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie avant de pouvoir être raccordés par Hydro-Québec ou un autre titulaire de droit exclusif de distribution de l'électricité.
- Afin d'obtenir une autorisation, les promoteurs doivent d'abord communiquer avec leur délégué commercial attitré chez Hydro-Québec, écrire à [formulaireprojet5MW@hydroquebec.com](mailto:formulaireprojet5MW@hydroquebec.com) ou communiquer avec leur distributeur d'électricité.

**Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sur les réseaux sociaux :**

- [twitter.com/economie\\_quebec](https://twitter.com/economie_quebec)
- [facebook.com/EconomieQc](https://facebook.com/EconomieQc)
- [linkedin.com/company/économie-québec](https://linkedin.com/company/économie-québec)
- [youtube.com/c/ÉconomieQuébec](https://youtube.com/c/ÉconomieQuébec)
- [instagram.com/economieqc](https://instagram.com/economieqc)

SOURCE Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional

Source : Rosalie Tremblay-Cloutier, Conseillère politique, Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Cell. : 438 777-3777; Information : Félicia Nicole, Responsable des relations médias, Direction des communications, Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Tél. : 418 691-5698, poste 4710, Cell. : 581 991-4152, Courriel : [relationsmedias@economie.gouv.qc.ca](mailto:relationsmedias@economie.gouv.qc.ca)